



## Page-s

- 2 Billet du Syndic
- 3 Concours/énigme - rappel pour piscines
- 4 Lettre ouverte aux parents
- 5 Cimetière de Lonay
- 6 / 7 Travaux Abbesses-Montaux
- 8 / 9 Chenilles processionnaires du pin
- 10 / 11 Calendrier des déchets 2014
- 12 Nouveaux tarifs communaux
- 13 Lonay d'hier et d'aujourd'hui
- 14 La Vigneronne - l'Épicerie
- 15 Le Bomelet
- 16 La Jeunesse
- 17 La ludothèque Toujou - Gym de Lonay
- 18 Anniversaires des nonagénaires
- 19 Voeux de fin d'année
- 20 Infos en bref



## 2 Le billet du Syndic

---

---



Philippe Guillemain

Chères Lonaysannes, chers Lonaysans,

C'est à l'approche de Noël que nous pouvons faire un premier bilan d'une année 2013 qui s'est déroulée à très grande vitesse.

Avec ces mois qui défilent en version accélérée, nous avons pu vivre de beaux moments et prendre certainement les bonnes décisions pour l'avenir, que ce soit au niveau communal, régional, voire même cantonal ou national.

Le projet de Centre aquatique régional a passé avec succès une première étape, pour l'étude complète du complexe et la création d'une société anonyme afin de fixer la gestion du processus à appliquer pour sa concrétisation. C'est en février prochain que nous pourrons vraiment aller de l'avant et prévoir une issue favorable à la réalisation de ce Centre aquatique.

Les résultats des votations du 24 novembre dernier nous ont montré la difficulté d'obtenir une certaine cohérence dans les actions proposées. Je mentionnerais plus particulièrement l'augmentation du prix de la vignette autoroutière, qui a été assimilée au projet de contournement autoroutier de Morges. Pour Lonay, quel que fut ce résultat, que ce soit aujourd'hui, demain ou après-demain, le problème reste entier et nous concerne en premier chef. Si les études sont au point mort, il n'en reste pas moins que les projets présentés initialement n'ont, pour l'instant, subi aucune modification, contrairement aux demandes des associations et des communes concernées. Nous devons donc être très vigilants et réactifs à toutes actions futures dans l'étude de ce contournement. Nous restons acquis au projet pour peu qu'il soit complètement enterré et sans « Piqûre ».

La nouvelle vigne communale a donné ses premières grappes de raisin mûri au soleil du coteau de la Condémine et ce sont quelques mille huit cents kilos de « Garanoir » qui ont pu être ainsi livrés à la cave.

Pour ce Lon'info qui a pris ses couleurs hivernales, nous y trouvons un reflet des différentes activités automnales et c'est toujours une satisfaction de constater combien il fait bon vivre à Lonay.

La population du village est en augmentation, avec de nouvelles constructions qui vont voir le jour tout prochainement. Lonay va passer donc le cap des 2'500 habitants et nous aurons l'occasion de fêter le(la) 2'500<sup>ème</sup> citoyen(nes) de notre belle Commune.

Nos finances communales sont stables et pour 2014, nous pouvons reconduire le taux d'imposition de 55 %, avec l'accord donné par le Conseil communal lors de sa séance du 29 octobre dernier.

C'est avec ces bonnes paroles que le collège municipal vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année et, comme le veut la tradition, nous vous donnons rendez-vous, le lundi 6 janvier prochain pour fêter ensemble les rois et la nouvelle année.

Un Joyeux Noël et une très bonne année 2014 à vous tous.

Votre Syndic  
Philippe Guillemain

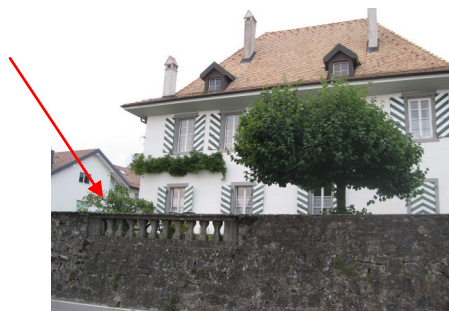
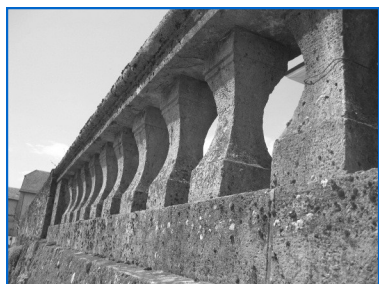


### 3 Découvrez votre village - rappel pour piscines démontables

#### Concours

##### **Solution du concours du no. 13 - septembre 2013**

6 personnes ont reconnu le mur devant la cure paroissiale au chemin des Abbesses.  
Ces colonnes de l'époque romaine sont une partie conservée de l'ancien mur.



**Les réponses exactes ont été données par : MM. Joël Wolfisberg, Thierry Agnelot, Mmes Virginie Ludwig Jaccaud, Marie-Noëlle Genton Bonzon, MM. Fabrice Niederer et Georges Bezzola.**

Les 3 premières personnes citées ont été récompensées et nous félicitons très sincèrement tous les participants pour leur perspicacité.

#### Nouvelle énigme

Nous proposons une nouvelle photographie. Les réponses doivent parvenir à l'administration communale, tél. 021 804 74 72. Dorénavant, en cas de plusieurs réponses, les gagnants seront désignés par un tirage au sort.



#### **Piscines hors sol & saisonnières (type gonflable, etc. même si + 5m<sup>3</sup>)**

Nous rappelons aux propriétaires que les piscines hors sol et saisonnières n'ayant aucun raccordement (eaux claires/usées & eau de remplissage) sont à démonter en hiver.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le bureau technique, tél. 021 804 74 76



## 4 Lettre ouverte aux parents

---

---

### Quand les ados se la « jouent » et commettent des incivilités et des délits

Depuis quelques temps, un groupe de jeunes du coin multiplie les déprédations dans le village, tard dans la soirée, surtout en week-end.

Ces ados ont causé plusieurs méfaits aux chemin des Vignes, chemin de Vigny, etc. Ils s'en sont pris à un vélo d'enfant, à des poubelles, à des panneaux de signalisation et à l'éclairage public, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers de francs de dégâts. De plus, leur passage trouble la tranquillité nocturne.

Ces coûts, non négligeables, sont à la charge de la collectivité. Alors que faire pour arrêter les auteurs de troubles ?

Avant tout, nous souhaitons souligner l'importance de la place des parents dans l'accompagnement de leur enfants puisque ce sont eux qui, en règle générale, passent le plus de temps avec ces derniers et connaissent le mieux leur personnalité.

Quelles limites? Quelles libertés? Vous êtes-vous assurés des agissements de vos enfants lorsqu'ils sortent tard le soir dans le village ?

Par conséquent, chers parents, nous sollicitons votre aide précieuse et indispensable pour rappeler à vos enfants les règles de la vie et les valeurs civiques et éthiques, afin qu'ils se comportent aussi dignement que possible dans leur milieu familial et dans la société.

La valeur la plus importante, nous semble-t-il, est le respect d'autrui, sans lequel la vie en société ne peut être harmonieuse.

De toute évidence, l'avenir du monde sera ce que les adultes en font aujourd'hui mais également ce que leurs enfants en feront demain. Aussi, posons-nous la question : que souhaitons-nous à court, moyen et long terme pour le pays dans lequel nous vivons ?

Si vous partagez le contenu de cette « lettre ouverte », nous comptons sur votre compréhension et votre soutien !



Au cas où vous constatez ce genre de déprédation dans le village, n'hésitez pas à appeler le **117**.

## 5 Le cimetière de Lonay

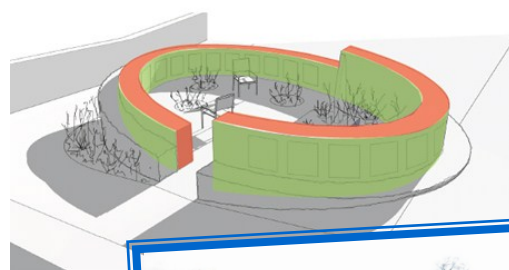
Le cimetière actuel de Lonay datant de 1540 est situé sur la colline de Roman, avant il était autour de l'église. Le tilleul a été planté dans les années 1800 et le mur qui l'entoure est aussi de cette époque.

Il comprend une partie divisée en tombes à la ligne et concessions cadastrées auxquelles on accède par des allées, d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres appelé « Jardin du souvenir » ainsi que d'un « Columbarium » avec des espaces concédés pour le dépôt des urnes.



Le Jardin du Souvenir a le double objectif de permettre le dépôt des cendres et la conservation du souvenir.

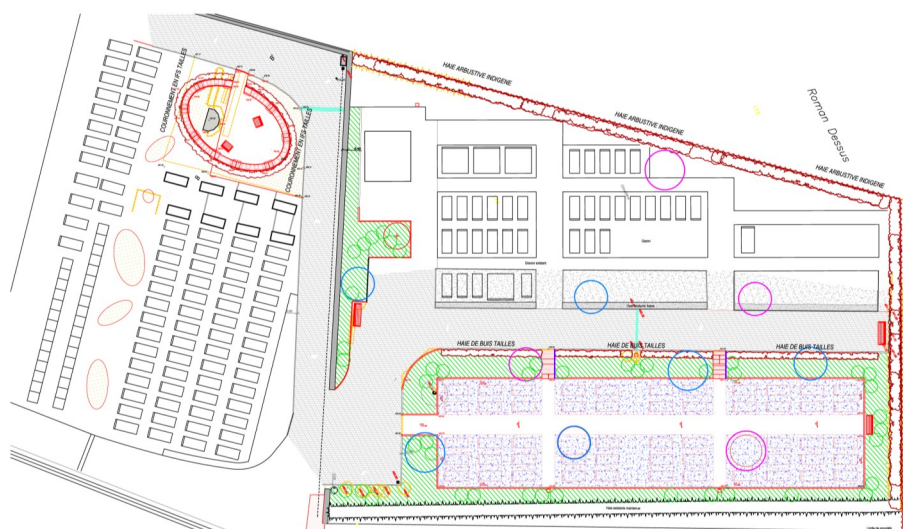
Le Columbarium (dérivé du latin columba, "niche de pigeon") est un lieu où sont déposées les urnes cinéraires contenant les cendres des défunts.



A Lonay, le Columbarium dispose de 31 niches qui peuvent contenir une à deux urnes. Il nécessite l'achat d'une concession (simple ou double).



Pour le Jardin du souvenir et le Columbarium, une plaque uniforme mentionnant l'identité du défunt peut être commandée auprès de la commune.



Vous trouvez le règlement du cimetière, les formulaires pour les commandes de concessions et de plaques ainsi que les modèles, sur le site communal :

[www.lonay.ch](http://www.lonay.ch) (rubrique : règlements communaux).



## 6 Travaux d'assainissement « Abbesses-Montaux »

---

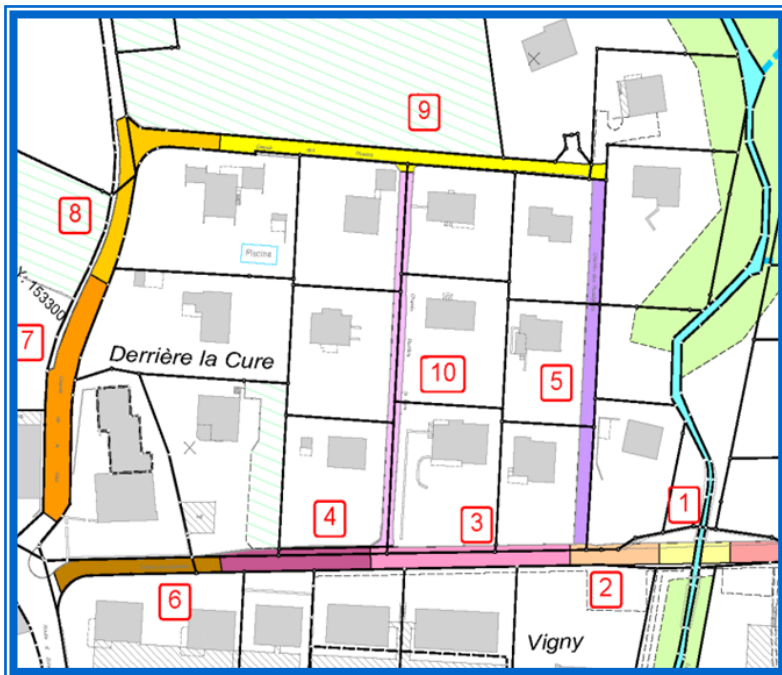
---

Depuis la fin septembre, les travaux de mise en séparatif et aménagements routiers du quartier "Abbesses-Montaux" ont débuté et se déroulent selon les prévisions. Ils sont réalisés par l'entreprise René May SA à Bussigny et dirigés par le bureau Mosini et Caviezel SA à Morges.



Ce projet d'envergure a pour but d'améliorer la mise en système séparatif du réseau communal d'évacuation des eaux conformément à la législation et au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Cela permettra d'améliorer le rendement de traitement de la STEP intercommunale de l'ERM à Morges et d'atteindre les objectifs communaux.

## 7 Travaux d'assainissement « Abbesses-Montaux »



D'autre part, les travaux engagés permettront de créer un trottoir sur l'ensemble du chemin des Abbesses tout en modérant la vitesse des véhicules de manière à augmenter la sécurité et dissuader le trafic de transit.

Afin d'intégrer au mieux toutes les composantes locales, les travaux ont été fractionnés en tronçons (voir plan).

A ce jour, les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont terminés sur la partie Ouest du chemin des Abbesses et sont en cours de finition sur le chemin des Rossignols. Ces zones seront remises en état pour la période des fêtes.

Les travaux seront suspendus entre le 20 décembre 2013 et le 20 janvier 2014. Ils reprendront sur le chemin des Pinsons qui sera intégralement réfectionné avec la pose d'un éclairage public.

Ensuite, des nouveaux collecteurs seront construits sur la route de la Riaz avec l'aménagement de places de parc et la création d'un trottoir.

Dès le retour de températures plus clémentes, la conduite d'eau potable et les collecteurs seront remplacés sur le chemin de Derrière la Cure puis finalement la chaussée sur la partie Ouest du chemin des Abbesses sera réfectionnée. Ensuite les travaux du côté Est du ruisseau se poursuivront jusqu'en été 2015.

Une signalisation a été mise en place sur le chemin des Abbesses de manière à signaler le chantier et les itinéraires à emprunter. La zone utilisée pour le stockage des matériaux en bordure du chemin des Abbesses devra être maintenue jusqu'à la fin des travaux de la zone située à l'Ouest du ruisseau programmée en juin 2014.

Dans cet intervalle, nous remercions les usagers de respecter la signalisation mise en place. Celle-ci a été prévue de façon à permettre aux riverains d'accéder à leur propriété et leur parking tout en permettant le passage des services publics et des véhicules d'urgence.

La Municipalité remercie les riverains pour leur compréhension et leur patience pour la gêne occasionnée par les désagréments d'un tel chantier.

## 8 Les chenilles processionnaires du pin

Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).



Le cycle biologique de cet insecte est annuel. On peut le présenter schématiquement en 8 étapes :



1. A partir de mi juin, un soir d'été, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.

2. La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 oeufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.

3. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.

4. Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à 1 million).

5. Les chenilles construisent un abri en soie en automne, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

6. Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol.

7. Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).



## 9 Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

Les chenilles processionnaires font partie de notre environnement naturel et leur développement est vraisemblablement inéluctable, compte tenu de l'évolution du climat. Il n'est donc pas envisageable de les exterminer complètement. Tout au plus peut-on tenter de limiter les situations les plus conflictuelles, ce que l'arrêté du Conseil d'Etat tend à faire.

Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal et ne prennent la direction du sol. Comme elles se déplacent sur de courtes distances, seuls les nids proches d'endroits destinés à l'accueil du public et des habitations doivent être détruits.

### Mécanique

La lutte mécanique est la principale méthode de lutte recommandée. Elle doit être effectuée dès l'apparition des nids et jusqu'à mi-février. Elle consiste à :

- couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu
- en complément, à éliminer les arbres infestés ou susceptibles de l'être et de les remplacer par d'autres essences (en forêt, ces travaux nécessitent l'accord de l'inspecteur des forêts).

### Chimique

Il n'existe pas d'insecticide homologué en Suisse contre la chenille processionnaire du pin.



Compte tenu du danger que représentent les nids de chenilles processionnaires pour l'homme ou certains animaux, le Conseil d'Etat vaudois a édicté, le 7 décembre 2005, un Arrêté sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin (ADChP, RSV 921.11.1). Celui-ci stipule que tout propriétaire est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction par le feu des nids dès leur apparition et **jusqu'au 15 février** de chaque année.

Les communes sont tenues d'informer sur les risques liés à la présence des chenilles processionnaires du pin et sur les mesures de précautions à respecter. Elles sont tenues également d'informer les propriétaires et de leur fixer un délai d'exécution. En cas de contravention des amendes sont possibles.

# CALENDRIER DES DECHETS

### janvier 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
30.12.13 RÉGENTS EN CUISINE 	31.12.13 	1 Nouvel An	2	3	4	5
6	7	8 	9 PAÏES CARTON 	10 	11	12
13 RÉGENTS EN CUISINE 	14	15 	16 	17	18	19
20	21	22 	23 	24	25	26
27 RÉGENTS EN CUISINE 	28	29 	30 	31		

### février 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
3	4	5 	6 	7	8	9
10 RÉGENTS EN CUISINE 	11	12 	13 PAÏES CARTON 	14 	15	16
17	18	19 	20 	21	22	23
24 RÉGENTS EN CUISINE 	25	26 	27 	28		

### mars 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
3	4	5 	6 	7	8	9
10 RÉGENTS EN CUISINE 	11	12 	13 PAÏES CARTON 	14 	15	16
17	18	19 	20 	21	22	23
24 RÉGENTS EN CUISINE 	25	26 	27 	28	29	30
31						

### avril 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
7	8 RÉGENTS EN CUISINE 	9 	10 PAÏES CARTON 	11 	12	13
14 RÉGENTS EN CUISINE 	15	16 	17 	18 vendredi saint	19	20 Pâques
21 lundi de Pâques	22 RÉGENTS EN CUISINE 	23 	24 	25	26	27
28 RÉGENTS EN CUISINE 	29	30 				

### mai 2014










lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
5	6	7 	8 PAÏES CARTON 	9 	10	11
12 RÉGENTS EN CUISINE 	13	14 	15 	16	17	18
19 RÉGENTS EN CUISINE 	20	21 	22 	23	24	25
26 RÉGENTS EN CUISINE 	27	28 	29 	30	31	

### juin 2014









lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
2	3 RÉGENTS EN CUISINE 	4 	5 PAÏES CARTON 	6 	7	8
9 RÉGENTS EN CUISINE 	10 RÉGENTS EN CUISINE 	11 	12 	13	14	15
16 RÉGENTS EN CUISINE 	17 RÉGENTS EN CUISINE 	18 	19 	20	21	22
23 RÉGENTS EN CUISINE 	24 RÉGENTS EN CUISINE 	25 	26 	27	28	29
30 RÉGENTS EN CUISINE 						

# 2014






## août 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
				<b>1</b> Père nationale	<b>2</b>	<b>3</b>
	<b>5</b>		<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
	<b>12</b>			<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
	<b>19</b>		<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>
	<b>26</b>		<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>










## octobre 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
	<b>7</b>		<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
	<b>14</b>		<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
	<b>21</b>		<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
	<b>28</b>		<b>30</b>	<b>31</b>		





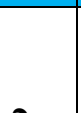

## décembre 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	<b>9</b>		<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>15</b>	<b>16</b>		<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
	<b>23</b>		<b>25</b> Noël	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>				








## juillet 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
	<b>8</b>			<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
	<b>15</b>		<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
	<b>22</b>		<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
	<b>29</b>		<b>31</b>			

## septembre 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	<b>9</b>		<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
	<b>16</b>		<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
<b>22</b> Jethne fédéral	<b>23</b>		<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
	<b>30</b>					

## novembre 2014

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
					<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
	<b>11</b>	<b>12</b>		<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
	<b>18</b>	<b>19</b>		<b>21</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
	<b>25</b>	<b>26</b>		<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>

Ouverture de la déchèterie



Déchets compostables



Papier/carton



Ordures ménagères

Horaires / déchèterie

Lundi 14h à 18h  
 Mercredi 14h à 18h  
 Samedi 09h à 12h



## 12 Nouveau règlement sur les tarifs et émoluments

Un nouveau règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants a été approuvé par le Conseil Communal et par le Chef du Département de l'économie.

Ces tarifs et émoluments ont été ajustés car ils n'avaient pas été modifiés depuis 1985.

Ainsi, dès le **1er janvier 2014**, pour les documents et demandes au Contrôle des habitants, il sera perçu les coûts suivants :

<b>Enregistrement d'une arrivée</b> , par déclaration	CHF	10.00
<b>Enregistrement d'un changement d'état civil</b> , par opération	CHF	0.00
<b>Enregistrement d'un changement des conditions de résidence</b> , par déclaration		
- de transfert d'établissement en séjour	CHF	0.00
- de transfert de séjour en établissement	CHF	0.00
<b>Prolongation de l'inscription en résidence de séjour</b> , par déclaration	CHF	0.00
<b>Déclaration de résidence</b>		
- par déclaration	CHF	10.00
- pour tous les membres d'une famille	CHF	20.00
<b>Attestation d'établissement</b>		
- pour légitimer un séjour dans une autre commune	CHF	10.00
- renouvellement	CHF	10.00
<b>Communication de renseignements</b> par recherche		
- pour le particulier se présentant au guichet	CHF	0.00
- pour les demandes présentées par correspondance	CHF	10.00
- par demande ayant nécessité des recherches compliquées, selon la difficulté et l'ampleur du travail	de CHF 10.00 à CHF	20.00
<b>Communication de renseignements</b> à des établissements de droit public déployant une activité commerciale, sauf si une disposition de droit expresse fédéral ou cantonal leur permet d'obtenir ces renseignements gratuitement		
par recherche		
- pour les demandes présentées au guichet	CHF	0.00
- pour les demandes présentées par correspondance	CHF	10.00
par demande ayant nécessité des recherches compliquées, selon la difficulté et l'ampleur du travail	de CHF 10.00 à CHF	20.00

Nous remercions la population d'en prendre bonne note.

## 13 Lonay d'hier et d'aujourd'hui



Vous pouvez trouver, sur ces 2 photographies, la fontaine située devant la maison de commune sur la place de l'Eglise. Sur le cliché du haut, le toit montre quelques faiblesses, certainement pas réparable puisqu'il est en cours de démontage, ici en 1954 lors de la réfection et le goudronnage de la place. Un des deux bassins a aussi été éliminé. Derrière, on aperçoit la maison « Brocard » que l'on entrevoit, aujourd'hui, derrière un arbre.

Si un des participants présents sur cette ancienne photo se reconnaît, merci de bien vouloir contacter l'administration communale et nous en informer, tél. 021 804 74 70.



## La Vigneronne



CHOEUR MIXTE  
1027 LONAY

Vous connaissez?

Forte de 35 choristes, elle a remporté, lors de la dernière Fête Cantonale à Payerne, les distinctions or et argent.

Notre chorale créée en 1964, fêtera donc en 2014 son 50<sup>ème</sup> anniversaire lors de ses prochaines soirées qui auront lieu les **29 et 30 mars** ainsi que les **4 et 5 avril 2014**. Un spectacle inédit sur une création de **Nicolaï Schlup** est sur le métier!

Pour pouvoir mener à bien ce magnifique projet, venez la soutenir à l'occasion de son traditionnel

**Repas de soutien**  
**Samedi 25 janvier 2014**  
à la Maison des Pressoirs



Fondue Bourguignonne à gogo, buffet de salades, fromage, dessert maison.  
Au prix de CHF 60.- par personne, CHF 20.- pour les enfants jusqu'à 14 ans  
Réservation: 021 801 91 29 – e-mail: [famille.degy@bluewin.ch](mailto:famille.degy@bluewin.ch)



Association  
« Epicierie de Lonay »  
Rte de la Chérard 1  
**1027 Lonay**

Tél 021 803 30 55  
[www.epicieriedelonay.ch](http://www.epicieriedelonay.ch)

**FENETRE DE L'AVENT DE L'EPICERIE**

**Vous êtes cordialement invité-e-s**

**Jeudi 12 décembre 2013**

**de 18h00 à 20h00**

à venir partager le verre de l'amitié avec le comité de  
l'Association, devant l'épicerie de Lonay.

Le comité



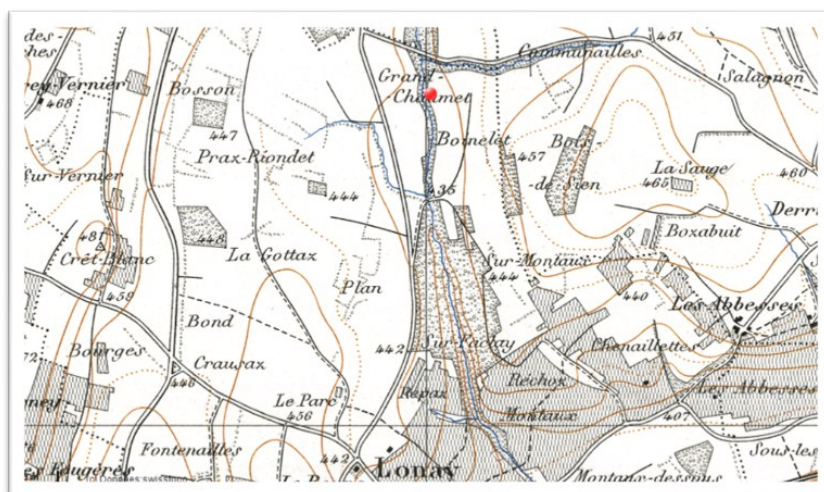
## LONATURE

### Nouvelles de la Réserve naturelle communale

Un grand pas a été fait pour la protection de la réserve naturelle le 8 octobre dernier. C'est en effet à cette date que s'est constituée **l'Association LONATURE** dont les buts se résument à la Sauvegarde de la réserve Naturelle du BOMELET et la promotion de la biodiversité à Lonay. L'Association LONATURE se veut ouverte à toutes et tous, juniors et familles inclus. Le montant des cotisations a été fixé de manière à ne pas constituer une contrainte financière ( CHF 10.- pour les Juniors, 40.- pour les familles). Quant au comité, il est constitué actuellement de Mme Rosemary Bissegger et MM. Jean-Paul Goy et Samuel Zürcher. Il sera complété lors de la prochaine Assemblée générale fixée le 28 janvier 2014 (voir plus bas).



Pour revenir sur le site même de la Réserve naturelle du BOMELET, et la période qui a précédé sa création, un extrait de la carte Siegfried, première édition nous apprend que le lieu-dit avait été dénommé BOINELET (petit bois ?), probablement à la même époque que le ROSSALET (petit ruisseau) qui a donné son nom au sentier reliant le Chemin des Vignes au Chemin de Grassiaz.



Pour nous apporter votre soutien, nous vous invitons très cordialement à participer à notre prochaine

**Assemblée générale, mardi 28 janvier 2014, à 20h00 au Centre Paroissial.**

Programme statutaire, suivi de la projection des films

**Survivre – Animaux des Alpes en hiver et Jardins – sur la piste des coccinelles.**



## **NOUVEL AN**

**à la salle des pressoirs  
de LONAY**

**31 décembre 2013 dès 19h00**

**VENEZ FÊTER LE CAP EN  
NOTRE COMPAGNIE!**



**2014**

**Dans un cadre convivial !  
Parlez-en à votre entourage.**

**Fondue chinoise à gogo!  
Apéro offert dès 19h00**

<b>Adultes</b>	<b>35 CHF</b>
<b>Enfants moins de 16 ans</b>	<b>20 CHF</b>

**Inscriptions:  
nouvel-an@jeunessedelonay.ch  
078 722 29 78**

Organisation: Jeunesse de Lonay



## LA LUDOTHEQUE TOUJOU à Echandens

**remercie les utilisateurs,  
souhaite un joyeux Noël  
AINSI QU'UNE BONNE ANNEE 2014**

dans l'abri PC du nouveau Collège



### **HORAIRE :**

**Tous les mardis  
de 15h30 à 18h00**

Fermé pendant les vacances scolaires

**Renseignements au 077 470 54 05 ou  
ludotoujou@hotmail.com**

**Au plaisir de vous revoir en 2014.**



Le groupe des Actifs de la gym de Lonay recherche un ou une:

### **aide-moniteur / aide-monitrice**

pour son groupe Jeunesse mixte **les mardis soirs de 18h30 à 20h00.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en gymnastique, ni d'avoir une formation. Le but est d'aider notre monitrice à encadrer des jeunes de 7 à 14 ans, toute aide est la bienvenue. Les cours sont indemnisés à la séance.

Si vous êtes intéressé(e) ou que vous désirez plus d'information, merci de prendre contact:

par téléphone au 079 331 11 75

ou par e-mail à : [president@gymlonay.ch](mailto:president@gymlonay.ch).





## 90 ans fêtés par la Municipalité



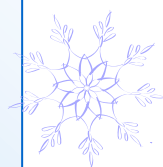
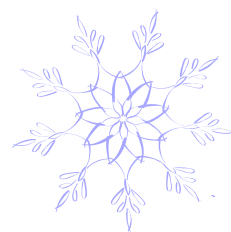
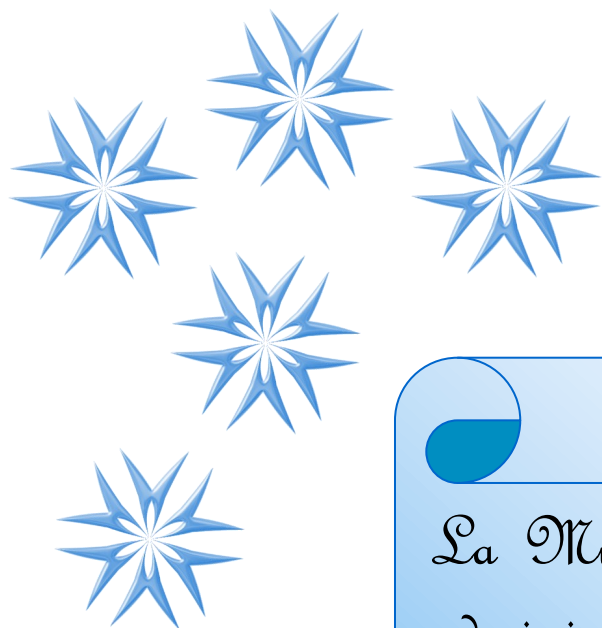
**Nelly Gonnet**  
née le 15 septembre 1923  
chemin de la Poste 8  
entourée par le syndic M. Philippe  
Guillemin et Mme Viviane Borboën,  
boursière communale.

**Aamir Hassan Ali**  
né le 29 septembre 1923  
chemin des Vignes 14  
en compagnie du syndic M. Philippe  
Guillemin et Mme Corinne Mariani-  
Méan, pasteur.



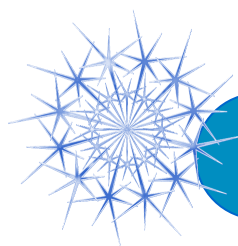
**Huguette Rochat**  
née le 8 octobre 1923  
chemin des Vignes 14  
fringante nonagénaire qui voyage  
encore en Europe en conduisant sa  
voiture.





La Municipalité de Lonay et son administration communale vous souhaitent à tous et à toutes de belles fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la vie de notre collectivité.







## Infos en bref...

**Prochaines séances du Conseil communal**  
**mardi 25 mars 2014 et mardi 24 juin 2014**  
Ces séances sont publiques.

*Joyeuses  
& Fêtes  
Bonne  
année*



**La Municipalité invite  
la population le**  
**lundi 6 janvier 2014**  
**de 18h00 à 19h00**  
**sous le couvert de la poste**

pour partager le verre de l'amitié et  
fêter la nouvelle année à l'occasion  
de la fête des rois.

**Fermeture des bureaux de  
l'administration communale**  
**du vendredi 20 décembre 2013 à 11h00**  
**au lundi 6 janvier 2014 à 8h00**

**Prochaine parution  
du journal**  
**avril 2014**

Rédaction :  
Administration communale  
Chantal Senerchia  
021 804 74 72  
controle@lonay.ch  
Tiré à 1'300 exemplaires